

N°	2	5	8
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil onze Le jeudi 16 juin à 15h00, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER.
- Décision budgétaire modificative n°1-2011	Etaients présents ce jour : Mmes GAOUYER, LE VERN, LUCOT-AVRIL, MM. BIGNON, DECORDE, DESTRUEL, MAQUET, SENEAL. Absents excusés : Mmes HUREL (pouvoir à Mme LE VERN), MM. AUBRY, DAVERGNE (pouvoir à M. DESTRUEL), JACOB, JUMEL (pouvoir à Mme GAOUYER), LEFEVRE, PATIN.
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Décision budgétaire modificative n°1 - 2011</u> Après lecture du projet, Mme GAOUYER propose l'adoption de la DBM n°1-2011 laquelle tient compte des projets :
1 juin 2011	- d'hydraulique douce sur la commune d'Eu à hauteur de 6 000€ dont 6 000€ inscrits en dépenses à la ligne 6574 de la section de fonctionnement et 6 000€ inscrits en recettes à la ligne 747881 de la section fonctionnement) ; - d'animation du DOCOB Natura 2000 pour lequel il est nécessaire de s'adjoindre les services techniques d'un tiers (marché estimé à 12 000€ dont 12 000€ inscrits en dépenses de fonctionnement à la ligne 617 compensés par 12 000€ inscrits en recettes de fonctionnement aux lignes 74718 et 74772).
NOMBRE DE DELEGUES :	Pour ces deux actions, il convient de noter que les recettes extérieures (Agence de l'eau, FEDER et Etat) permettent d'équilibrer le budget sans faire appel aux dotations de fonctionnement des départements membres.
En exercice	15
Présents	8
Votants	11
	<i>Le Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du projet de décision budgétaire adopte à l'unanimité cet exercice comptable et autorise ainsi l'inscription, en dépenses et en recettes, des sommes nécessaires à ces deux actions.</i> <i>Il autorise le versement des subventions aux agriculteurs en ayant fait la demande dans le cadre de la mise en œuvre des actions d'hydraulique douce destinées à prévenir les ruissellements sur le sous-bassin d'Eu.</i>

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat :

Acte exécutoire le :

la Présidente de l'Institution
Marie-Françoise GAOUYER

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Marie-Françoise GAOUYER**